

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 juillet 2014

Titulaires présents : Mmes, MM Maurice PIERRE, Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Yvéric BRODIER, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LACROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Maurice HUET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Roger BERTON, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Alexandre BODIN, Philippe HINCELIN, André MELLIER.

Titulaire(s) absent(s) non remplacés par un suppléant : M. Christophe PATINET a donné pouvoir à M. Maurice HUET, M. Fabrice REVELLI excusé.

Soit 36 votants

Suppléants présents : Mmes, MM Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Damien GALLOIS, Luc THOUVENIN, Odile CAQUE, Eric MERCIER, Daniel HERBILLON, Andrée VIART.

Secrétaire de séance : Mme Martine MENISSIER.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014

Remarques :

- Il serait souhaitable que les suppléants présents soient mentionnés dans le compte-rendu.
- NAP de l'école de la vallée de la Coole : c'est 4x45 min. Les horaires ne pouvaient être modifiés cette année.

Le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Maison médicale (de santé ou pluridisciplinaire)

M. SOUTRIC, Secrétaire général de la Préfecture conseille à la CCMC de présenter un dossier à l'ARS.

Si le projet était retenu par l'ARS, les subventions pourraient être de 60% à 65%.

Sinon, la DETR serait de 35 %.

Présentation du projet et descriptif des lieux :

Lieu d'implantation : près du centre commercial à Pogny.

Médecins : 3 cellules

Dentiste, ostéopathe, podologue, kinésithérapeute, infirmières, chacun une cellule

Un local mis à disposition des associations et organismes divers : ADMR, CAF, service aide sociale...

Sanitaires

Un coin repas et un local technique

Surface totale : 600 m²

Coût : 1,4 millions d'euros

Une extension serait possible.

Ce local pourrait être loué aux professionnels 8 € au m². Ce projet ne pourra être enclenché que lorsque les professionnels se seront engagés. Mme DROUIN évoque de possibles subventions des locaux hors professions médicales, par le Conseil Général, subventions qui ne sont pas liées à l'accord de l'ARS.

L'agencement intérieur des espaces pourrait encore être modifié selon les souhaits des professionnels.

Animation jeunes

PEDT (projet éducatif de territoire)2014/2015

Les PEDT existants au 01/01/2014 (NAP école de la Vallée de la Coole et Jeunes de la CC vallée de la Craie) ont été fusionnés en février. Il doit être complété de l'annexe 2 intégrant le projet NAP des autres écoles de la CCMC, valable 1 an, 2014-2015. Il sera réécrit l'an prochain. C'est un document qui est un lien partagé par l'ensemble des écoles, l'animation jeunesse de la CCMC et leurs partenaires.

Contrat d'avenir - Reconduction

Le contrat d'une des animatrices adjointes à la CCMC est reconduit pour une période de 2 ans. Voté à l'unanimité.

Investissements**Ecoles : Appel d'offres TNI –Classes mobiles (PC ou tablettes)**

Le dossier d'appel d'offres est présenté :

Appel d'offres MAPA	TNI ou VDI	Classes mobiles (PC ou Tablettes)
Ecole Vallée Coole	2	
Ecole Vallée Craie	9	1 classe mobile de 15 tablettes
Ecole Arc en Ciel (Marson)		1 classe mobile de 12 PC+ 4 Tab ou 16 Tab
Ecole Mairy-sur-Marne		1 classe mobile de 12 PC ou 12 Tab

Des projets « Volet numérique » avaient été déposés par les communautés de communes du Mont de Noix, de la Guenelle et de la Vallée de la Craie pour un subventionnement FEDER. Sur les équipements de ces 3 anciennes communautés de communes, 50 % sont financés par le FEDER, soit 31 206 €.

FEDER *	TNI ou VDI	Classes mobiles (PC ou Tablettes)	ENT **	
Ecole Arc en Ciel (Marson)		1 classe mobile de 12 PC et 4 tablettes	1	12 009,50 €
Ecole Mairy /Vitry	2	1 classe mobile de 12 PC ou 12 Tab	1	14 829,84 €
Ecole Vallée Craie	9	1 classe mobile de 15 Tab		35 213, 00 €

* Fonds Européen de Développement Régional

**Environnement Numérique de Travail

Des financements DETR seront sollicités pour les 2 TNI dépense estimée à 7 247€ de l'ancienne Communauté de la Vallée de la Coole.

Critères d'attribution :

- Prix : 60%
- Maintenance, dépannage : 20 %
- Délai de livraison : 5 %
- Installation, paramétrages : 5 %
- Durée de la garantie : 10 %

Calendrier :

11/07/2014 : Lancement de l'appel d'offres

01/09/2014 : Date limite du dépôt des dossiers

30/09/2014 : Début des prestations

31/10/2014 : Fin des prestations

Lancement de l'appel d'offres : voté à l'unanimité

Gymnase de la Vallée de la Coole**Présentation du projet**

Dimensions : 40m x 20 m

Architecte : Jean-Baptiste MICHEL

Coût : 936 610,28 € TTC

Financement :

- PAYS : 60 010 €
- DETR : 91 500 €
- FCTVA : 145 000 €
- Ex CCVCoole : 640 101 € (REPORT AU 31-12-2013)

Le projet initial était la couverture d'un terrain sportif existant. Ce projet a évolué en construction de gymnase. Ce gymnase sera équipé d'un sol souple (40 000 €)

Il convient de réviser le montant des honoraires de l'architecte : 30 601,65 €

Pour → 35 Contre → 0 Abstentions → 1

Gymnase de la Vallée de la Craie

Trois architectes ont été retenus à l'issue de la 1ère phase du concours de maîtrise d'œuvre. L'architecte qui sera en charge du projet sera choisi lors de la seconde phase du concours qui aura lieu à la rentrée.

Assainissement**Résultat de l'appel d'offres – choix de l'entreprise**

Les dossiers ont été réalisés sur la base de 30 installations représentatives (sur 400).

Le 16 juin, il y a eu renégociation des montants du marché avec les entreprises. Toutes les entreprises ont revu leur proposition à la baisse.

Entreprises	Tarifs avant négociation	Tarifs après négociation
SOGEFI	331 502 €	321 502 €
SOREM associée à CTP	328 000 €	319 000 €
GIRARD	372 000 €	363 000 €
SADE	461 000 €	429 000 €

L'entreprise SOREM est retenue. Le marché porte sur une réhabilitation de 100 installations au minimum.

REOM**Réduction REOM d'un administré**

Une famille a réglé pendant 2 ans une redevance pour 3 personnes alors qu'elle ne comprenait que 2 personnes. La réduction est proposée à hauteur de 65,10 € :

Pour → 34 Contre → 0 Abstentions → 2

SYMSEM**Nouveaux statuts : représentativité de la CCMC**

Sans changement de statuts, la CCMC aurait 4 délégués auprès du SYMSEM. Deux modifications ont été apportées aux statuts du SYMSEM :

- Modification du nombre de délégués en fonction du nombre d'habitants des Communautés de Communes
- 2^{ème} voix consultative pour les communes non adhérentes au SYMSEM mais pour lesquelles le SYMSEM assure la collecte des déchets.

Les modifications des statuts du SYMSEM sont votées à l'unanimité.

Selon les statuts, il convient d'élire 5 titulaires et 5 suppléants pour la CCMC.

Titulaires :

Jean- Paul BRIGNOLI
Maurice HUET
Catherine PUJOL
Sylvain ROGER
René SCHULLER

Suppléants

Catherine DETHUNE
André KUHN
André MELLIER
Noël VOISIN DIT LACROIX
Pascal VANTSANBERGHE

Les délégués sont élus à l'unanimité.

M. SCHULLER précise que sur 20 à 25 collectivités, le SYMSEM est positionné 4^{ème} au niveau du coût. Les premiers classés n'ont pas de déchetterie ou n'effectuent pas de collectes en porte à porte.

Au niveau de la quantité de déchets, la moyenne au niveau des communes du SYSEM est de 200kg par habitant alors qu'au niveau départemental, cette moyenne est de 260 kg par habitant. Un objectif de 150 kg par habitant est possible.

Scolaire**Résultat de l'appel d'offres – Choix du prestataire de fourniture de repas**

L'appel d'offres portait sur la fourniture de 55 000 repas.

Critères d'attribution :

Coût facturé de la prestation	40%
Variété des menus et produits non reconstitués	45%
Délai de commande : veille pour le lendemain	10%
Références fournies par le prestataire sur une période de rotation (6 semaines)	5%

Notes obtenues par :

- Les Petits Gastronomes : 8,80
- Elior : 8,83

Les tarifs d'Elior (prestataire actuel) sont identiques aux tarifs de l'an passé. Le prix du repas facturé par Elior est de 2,41 € HT
La société Elior est choisie par l'assemblée à l'unanimité.

Tarifs périscolaires

Depuis que la garderie n'est plus gratuite, il y a eu une baisse sensible de la fréquentation de la garderie d'Ecury sur Coole. (2 à 8 enfants par jour en mai, 4 à 10 enfants par jour en juin). La garderie d'ECURY ne sera pas maintenue à la rentrée 2014.

Règlement intérieur

Lecture est faite du règlement intérieur du Périscolaire :

La commission scolaire a proposé de démarrer pour tous les sites la garderie à 7h15 le matin et de la terminer à 18h15 le soir. Après débat, il est convenu que dans toutes les écoles, les élèves pourront être accueillis en garderie à 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Tout retard entraînera un surcoût de 6 € par demi-heure.

Tarifs : propositions

- Augmentation des tarifs des garderies du matin et du soir, du mercredi midi et des études surveillées : de 0,50 € à 0,60 €.
 - Pour → 35 Contre → 0 Abstentions → 1
- Pas de changement pour les tarifs de restauration scolaire, à savoir : à l'unanimité
- 3,50 € pour un enfant
- 1,50 € pour un enfant qui apporte son repas (en cas d'allergie reconnue)
- 2,80 € pour un agent de la collectivité
- 4,00 € pour un enseignant
- 3,50 € pour un repas réservé mais non pris en raison d'une absence non signalée dans les délais
- 5.00 € Seuil de facturation

Un repas pris par un enfant non inscrit sera majoré de 6 € (soit 9,50 € le repas).

Quelques modifications apportées au règlement :

- Remplacer « primaire » par « élémentaire »
- Remplacer « mineur de + de 14 ans » par personne autorisée par les parents
- Supprimer l'article demandant aux parents des élèves fréquentant la restauration scolaire d'apporter une serviette de table. Des serviettes en papier seront fournies par la CCMC. Il faudra veiller à donner des serviettes adaptées aux élèves de Maternelle (plus grandes, plus résistantes).

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation des activités NAP

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves pouvant participer aux NAP
Pôle scolaire de la vallée de la Craie	244	222 le lundi et 156 le vendredi
Pôle scolaire de la Vallée de la Coole	162	145
Ecole de Vitry-la-Ville	47	48
Ecole de Mairy-sur-Marne	84	66 le mardi et 60 le jeudi
Ecole Arc en Ciel de Marson	114	100 le lundi et 68 le vendredi

Des garderies pourraient être organisées en cas d'absence d'un intervenant et aussi dans le cas où le nombre d'enfants présents serait supérieur au nombre d'enfants pouvant être accueillis au sein des NAP.

La rotation des ateliers s'effectuera tous les trimestres. Pas de modification sur l'école de la Vallée de la Coole – maintenu toutes les 7 semaines.

Indemnités de déplacements des bénévoles NAP

Versement d'indemnités aux bénévoles NAP : adopté à l'unanimité.

Remboursement de frais à un agent

Mme BASVILLE a acheté le nécessaire à la préparation du vin d'honneur de remise des dictionnaires pour un montant de 146.33 €.

Mme LEONE a acheté du carburant pour un montant de 64.90 €.

Remboursements pour avance de frais acceptés à l'unanimité.

Eau potable**Vote des CA 2013 en affermage**

Le budget de l'eau de la commune d'Omey doit-il être voté par la commune ou la communauté de communes ? Les avis de la Trésorerie et de l'Association des Maires de la Marne divergent. La Préfecture étudie la question.

Les CA 2013 des budgets « Eau potable » du SIVOM d'Ecury et de l'ancienne CCMN ainsi que les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

La décision modificative du budget 2014 est adoptée aussi à l'unanimité.

Modification des statuts du SIDEP du Mont Louvet

Les nouveaux statuts ont défini le nombre de délégués par collectivité. Il convient d'élire 6 délégués pour la CCMC.

Election de délégués :

Sont élus à l'unanimité : Titulaires et suppléants

Fabrice REVELLI	André KUSECEK
Jérôme ROUSSINET	Lionel VEDANI
René SCHULLER	Etienne HERISSANT

Adhésion SPL X-demat (dématérialisation actes et flux comptables)

Dématérialisation des flux comptable obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les prestations de base de SPL X-demat sont de 600€ HT.

Compter 60 € HT pour le transfert des flux comptables et 60 € HT pour le parapeur électronique.

Signature électronique 85 €/1an ; 115 €/2ans ou 185 €/3 ans

Ajouter montant de l'action : 15,50 € d'adhésion.

Adhésion adoptée à l'unanimité.

Décision modificative (subvention CCL d'Omey)

Nouveaux crédits votés par décision modificative : Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines**Adhésion à Pôle Emploi**

Adoptée à l'unanimité

Création d'un poste de 35h pour une fonction de directeur des services de la CCMC

Mme Fauxbâton, secrétaire sur un poste de 17h, fait valoir ses droits à la retraite fin 2014,

Il est relevé que l'idée de la création d'un poste de directeur des services de la CCMC n'avait pas été retenue en 2013 par la commission « Gouvernance ».

La création du poste proposée au vote Pour → 35 Contre → 0 Abstentions → 1

Questions diverses**Micro-crèche**

Toujours pas d'accord amiable avec « Aube des sens ».

Délibération fixant le montant de la redevance pour « occupation précaire et révoicable » à 1000 € mensuel votée à l'unanimité. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 juin fixant un loyer mensuel à 1000 €.

Investissement dans les écoles

Nécessité de changer certains appareils ménagers (lave-linge, autres petits équipements...)

Commandes groupées des fournitures scolaires : une économie de 9% a été réalisée. Il conviendrait aussi de mutualiser les fournitures de produits d'entretien.

Réunion de la commission « Communication »

1 citoyen sur 2 estime que la communication est correcte au niveau des collectivités locales. 3 cibles sont à viser :

- Cible interne (élus, agents de service)
- Cible territoriale (citoyens, usagers électeurs, acteurs locaux, contribuables).
- Cible externe (investisseurs, entreprises, touristes, medias)

Au niveau de la CCMC :

- Le 1^{er} bulletin intercommunal est sous presse. Il compte 6 pages. Le projet est d'écrire un bulletin bimensuel.
- La création d'un site Internet est à l'étude
- A l'étude aussi, l'élaboration d'une lettre interne au Personnel, d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants et d'un répertoire économique.
- La commission ne compte que 7 personnes et ne demande qu'à s'étoffer.

Si création d'un site internet : coût de l'abonnement 180 €/an

Demande de participation à certaines commissions

Mme Joëlle SOURDET demande à participer aux commissions « Assainissement » et « Eau ».

M. Gilles NOIZET souhaiterait participer à la commission scolaire et M. Daniel HERBILLON à la commission communication.

Développement du Haut débit numérique

Le projet de l'ancienne Communauté de Communes du Mont de Noix a été transmis à Mme KAZZIHA, responsable du Numérique au niveau du SIEM. Un rendez-vous est fixé au 17 juillet. La commission « Haut débit Numérique » sera réunie après. Le but est de faire le point sur les capacités numériques de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes pour que chaque habitant bénéficie d'un trafic numérique correct.

Scolarisation des enfants de 2 ans et demi

Dans la limite des places disponibles l'école Arc en Ciel de Marson accueillait des enfants de 2 ans et demi. Est-ce encore possible ? Le débat est lancé. Plusieurs avis s'opposent :

- Si on accueille des enfants de 2 ans et demi à Marson, il doit en être de même dans les autres écoles maternelles de la CCMC
- Un enfant de 2 ans et demi de la CCMC résidant hors du périmètre scolaire de l'école de Marson pourrait-il être inscrit à Marson ?

Le président de la CCMC propose de réunir la Commission scolaire et de prendre les décisions après avis de la Commission.

La réunion de la Commission Scolaire est fixée au mardi 15 juillet à 20h30 à Nuisement sur Coole

Monsieur le Président remercie la commune de Dampierre-sur-Moivre pour le prêt de la salle et l'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance à 0h20.